

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 37



N°044

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 MARS 2023**

**L'AN deux mille vingt-trois, le 09 mars**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BOUCHA Safia.

Représentés par :

Monsieur Zishan BUTT	Madame Nabila DJEBBARI
Madame Marie-Amélie ANQUETIL	Madame Marie-Pascale REMY
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Madame Katalyne BELAIR	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Yasmina BAZIZ	Monsieur Zayen CHIKHDENE
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Damien BIDAL
Madame Nadège NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Madame Christiane DESCAMPS	Madame Sandrine DESIR
Madame Margaux HOUIS	Madame Mizgin OZHAN
Monsieur Jean-Paul GILLY	Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Fatima YAOU	Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Pierre SACK	Madame Karine FRANCLLET
Monsieur Miguel MONTEIRO	Monsieur Philippe ALLAIN
Madame Solène DA SILVA	Monsieur Samuel MARTIN
Madame Maryse EMEL	Monsieur Dominique DANDRIEUX

---

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric SCHROEDER

---

**OBJET : Approbation du projet "Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'information des demandeurs et de la mise en œuvre de la cotation intercommunale de la demande de logement social"**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe ALLAIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu les statuts de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et notamment son article 7 portant sur la compétence équilibre de l'habitat social sur le territoire ;

Vu loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 qui prévoit la mise en place d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information aux Demandeurs (PPGDID) ;

Vu la Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) du 23 novembre 2018 précisées par les décrets n°2019-1378 du 17 décembre 2019 et n° 2021-1016 du 30 juillet 2021, qui impose la mise en place de la cotation de la demande de logement social ;

Vu la lettre de saisine de Plaine Commune en date du 3 février 2023 sollicitant l'avis de la ville d'Aubervilliers sur le projet PPGDID ;

Vu le projet de PPGDID et ses annexes ;

Considérant les fortes attentes des habitants du territoire et de la tension de plus en plus croissante ;

Considérant les objectifs du PPGDID, en terme notamment d'amélioration du service rendu aux demandeurs de logements et facilitation de leurs démarches et d'accompagnement des publics les plus difficiles ;

Considérant l'enjeu majeur de rendre plus équitable et transparent le processus des attributions à travers la cotation de la demande ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour , 9 ne prennent pas part au vote( Marie-Pascale REMY, Jérôme LEGENDRE, Marie-Amélie ANQUETIL, Marc GUERRIEN , Nadège

NIFEUR, Jean-Jacques KARMAN, Zishan BUTT, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI)

**DELIBERE :**

**EMET** un avis favorable sur le projet de PPGDID et à la mise en place de la cotation intercommunale de la demande de logement social.

**APPROUVE** les grilles de cotation associées.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 13/03/23**

**Accusé en préfecture :**

**93-219300019-20230309-lmc129580-DE-1-1**

**Publiée le : 13/03/23**

**Certifiée exécutoire : 13/03/23**

Le Maire,  
Karine FRANCLET

